

St-Phil Actu'

Site Web de la commune : www.saintphilibert-21.fr



Maï 2023

Informations du Conseil Municipal du 27 avril 2023

Vote des taxes d'imposition 2023

M. le Maire informe qu'après une période de gel des taux lié au contexte de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes doivent à nouveau, à compter de 2023, voter un taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Après débat sur ce sujet, et sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix de ne pas modifier les taux fixés en 2022 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties TFB : 34,65%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties TFNB : 41,12 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires THRS : 5,80 %

Il est fait état également de créer une taxe d'habitation sur les logements vacants. Vu le contexte immobilier où les ventes sont très prisées, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix de ne pas créer cette nouvelle taxe jusqu'à nouvel avis.

Attribution de subventions

- Coopérative scolaire de l'école Alix LHOTE : 328 Euros
- Association « les Lutins » : 300 Euros
- Donneurs de sang de Gevrey-Chambertin : 130 Euros
- La passerelle de Gevrey-Chambertin : 150 Euros

Budget Primitif 2023

L'année 2023 sera marquée par les principaux investissements suivants :

- fin des études de conception pour le futur Espace de Rencontres et de Loisirs dont la consultation des entreprises interviendra au dernier trimestre avec travaux envisagés en 2024
- travaux de rénovation des sanitaires dans l'école maternelle
- reprise de la toiture de l'école.

	Recettes	Dépenses	Excédent prévisionnel
Fonctionnement	299 018,82 €	272 941,23 €	26 077,59 €
Investissement	273 224,53 €	89 173,89 €	184 050,64 €

Le prochain Conseil Municipal est prévu le : 15 maï 2023 à 18 h 30.

Impôts fonciers, propriétaires : Une nouvelle déclaration

(Info donnée par le service des impôts)

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023 pour l'ensemble des ménages. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-même, vous devez renseigner l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de pré-remplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

*Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.*

Sortie vélos - Les LUTINS

*L'Association Les LUTINS de St PHI vous convie à une sortie vélos le **dimanche 14 mai** - **départ de l'Espace des Crais à partir de 9h00** - Cette sortie sera suivie d'un repas tiré du sac.*

*Chaque participant devra être équipé d'une chasuble et d'un casque - les enfants (moins de **12 Ans**) devront être accompagnés par un adulte.*

Le parcours vous sera communiqué directement par l'Association par le biais d'une affiche spécifique et de flyers dans les boîtes à lettres.

Commemoration « Operation Poitou et Victoire de 1945 »



Fête de la victoire de 1945



Comme chaque année, notre village est fier de rendre hommage aux combattants de la dernière guerre. Le Maire, le Conseil Municipal et les conseillers municipaux juniors vous convient le :

dimanche 7 mai 2023 à 10 heures 30

pour commémorer le 80^{ème} anniversaire du 1^{er} parachutage d'armes en Côte d'Or par les Forces Françaises Libres et célébrer la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie. Rendez-vous à la stèle « Square du Souvenir Français » en présence des portedrapeaux et des membres du conseil municipal.

Participez à cette commémoration en compagnie des jeunes enfants pour garder en mémoire cette période qui a marqué à jamais la France et les Français.



Ensuite un discours et un dépôt de gerbe de fleurs suivront au Monument aux Morts en souvenir de la victoire de 1945.

Cette manifestation sera suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité à la salle du temps libre.

Rencontre Séniors 2023

Le repas avec les Séniors (plus de 70 ans en 2023) est fixé au samedi 1er juillet 2023 à midi. Le lieu reste à définir.

Un courrier sera adressé avant la fin du mois de mai

Merci aux personnes concernées de vous inscrire auprès de notre secrétaire.

Fermeture du secrétariat de mairie

La mairie sera fermée du vendredi 28 avril au lundi 8 mai puis le vendredi 26 mai et du lundi 5 au vendredi 9 juin